

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

L'an 2025, le 5 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2025_50 – Délibération approuvant l'échange de la parcelle AC 003 ainsi que le plan de bornage des parcelles AC 322 et 326

Madame la Maire donne lecture de l'exposé retraçant l'historique des recherches et démarches menées sur les parcelles AC 003 propriété du domaine privé communal et AC 322 & 326 propriétés de M. et Mme Grailot.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un échange gratuit et à l'amiable de la parcelle AC 003 pour 43m² contre une bordure située sur les parcelles AC 322 et AC 326 pour une surface de 73 m².

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29,

Entendu l'exposé de Mme la Maire,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les modifications du parcellaire cadastral et afin de régulariser cet échange entre la commune et les propriétaires des parcelles AC 322 et AC 326,

Considérant l'intérêt de la Commune et des propriétaires de procéder à cet échange foncier qui permettra de régulariser une situation ancienne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** à l'échange gratuit de la parcelle AC 003 pour 43 m² appartenant au domaine privé communal avec une partie des parcelles AC 322 et AC 326 pour 73 m² appartenant à M. et Mme Grailot.

- **Précise** que les frais liés à cette transaction seront entièrement à la charge des propriétaires particuliers.
- **Autorise** Madame la Maire à signer les documents de bornage, l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 8 Décembre 2025
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 09/12/2025
Transmis au contrôle de légalité le : 09/12/2025